

/-K.C.-/

RESIDENCE DU RWANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 31 mars 1961.-

OBJET:

Renouvellement  
assurance 1960-1961.-

e/  
N° 894/C.A.C./J.-

KIBUNGU



2676

ASSURANCES CH. LE JEUNE

B.P. 622

USUMBURA.-

Messieurs,

Suite à votre Police n° 202-335 et à votre lettre du 17 février 1961, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un ordre de virement est adressé à la Banque d'Emission du Rwanda et du Burundi pour une somme de 7.672.-francs au profit de votre compte N° 647.170 à la B.C.B.

Cette somme constitue un renouvellement 1960/1961.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
P. SCHMIT.-

Résidence du Rwanda  
Territoire de Kibungu.

e/ Kibungu le 31 MARS 1961

N° 893 /JUST.3/02/MB.

-----du-Rwan

Objet

Réf. teleg. 85628/JUST.3/02/MB.

A Monsieur le Ministre de la Justice , du Rwanda

à

K I G A L I .

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à mon télégramme 85628/JUST.3/02/MB  
veuillez trouver ci annexée la copie de ma lettre n° 171/  
JUST.3/02/MB.

L'Administrateur de Territoire

P.SCHMIT.

P/O'Le Gardien de Prison

MUBUMBYI B.

Kibungu, le 21 mars 1961.-

CHIFFRE  
Chenilles.-

N° 82/1961.10/6/1961

C  
A Monsieur le Chef de Commune (Tous)

Monsieur le Chef de Commune,

Plusieurs centaines de chenilles ont été trouvées sur les cultures, surtout sur les plantes de sorgho. Ces chenilles mangent et détruisent les cultures. Veuillez avertir les habitants que dès qu'ils constatent ces bêtes dans un champ, ils doivent rassembler ces chenilles et les détruire par le feu. Ce travail pourra se faire par les écoliers.

Vous êtes tenu de renseigner immédiatement l'apparition de ces chenilles dans votre commune à Monsieur l'Agrologue de Territoire.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'AGROLOGUE DE TERRITOIRE, CONSTANT PUAL,  
KIBUNGU, U.G.A.-

Muli na kumina nyinaki hari ukuboko kumbe-  
bira na milia. Nyene nyene na ukuboko yira. Twa dukoko turya ingaha  
ili na milia kandi ukuyegira. Ukuboko ukubiraga ko ukubiragira  
babonye utwo dukubira na milia bakubiragira. Uwo ukubira  
ukubira gubonye ukubira ukubiragira.

Muramba ukubira utwo dukubira muli kumina  
yira, ukubira ukubiragira ukubiragira kumbe Agrologue wa Territoire.-

31.3.61

TELEGRAMME OFFICIEL

=====

Adresse: TPE KIGALI

C

CITATION:

-----

N° *89131*/FIN/DZ.CABLER URGENCE RETONSE AUTORISATION PAYER SUR PLACE  
CHAUFFEUR TPE MUGEMANA DE PEUGOT 60/41 STOP SI OUI NOUS COMMUNIQUER  
TOUS RENSEIGNEMENTS CONCERNANT SALAIRE ET INDEMNITES STOP INTERESSE  
DEFOURVU ARGENT VU LONGUE DISTANCE POUR VENIR TOUCHER SALAIRE MARS  
A KIGALI FULLSTOP

COMPTER

-----

Exp:Comptable Territorial Kibungu

/-.K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 31 mars 1961.-

OBJET:

N° 890 /T.P.M./M.-

Déplacement véhicule  
TPM lors révision.-

c

A Monsieur le Chef du Service de la  
Mécanisation

B.P. 88

KIGALI.-

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire savoir si la Jeep R.U. 77326 a effectué un voyage spécial lors de la révision du 26, 27 et 28 mars 1961.

Je constate en effet qu'elle a roulé 380 Km. alors que la distance officielle entre Kibungu et Kigali est de 108 Km.

Le chauffeur déclare que la Jeep a été utilisée par le personnel du garage T.P.M. Si ses dires sont exacts, la Jeep aurait fait environ 150 Km. pour le garage T.P.M., déductions faites d'éventuels déplacements d'essai.

Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez me fournir des éclaircissements à ce sujet.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'ADMINISTRATEUR TERR. ASSISTANT PPAL,  
MULLER, N.E.-

/-.K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 1er avril 1961.-

OBJET:

N° 889 /P.A.1/02/S.-

Rente de survie  
Mutagata Virginie  
veuve de Mugabo, J.B.-

A Monsieur l'Ordonnateur Trésorier  
du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

Monsieur l'Ordonnateur Trésorier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir,  
ci-joint, un certificat de vie de Mutagata Virginie  
et de chacun des orphelins pour le mois de mars 1961.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
P. SCHMIT.-

/-K.C.-/  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 31 mars 1961.-

OBJET:  
Dossier pension  
GATO Symphorien.-

e/  
N° 888 /M.O.I.9/03/SIND.-

Au Révérend Père Supérieur de  
la Mission de & à

ZAZA.-

Révérend Père Supérieur,

Suite à la demande de pension introduite par votre travailleur le nommé Gato Symphorien et par votre intermédiaire, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Caisse des Pensions m'écrit qu'elle ne peut pas donner une suite rapide et définitive à cette demande.

En effet, la demande mentionne une période continue des services accomplis par ce travailleur de 1935 au 31.8.1960. Or, suivant le relevé de cotisations Mod. V que vous avez établi pour le 2me trimestre 1958, le nom de l'intéressé figure parmi ceux des travailleurs nouvellement engagés et des cotisations ne sont déclarées de son chef qu'à partir du mois d'avril 1958.

En conséquence, je vous saurais gré de faire savoir si ces services ont effectivement subi des interruptions. Dans l'affirmative, veuillez avoir l'obligeance d'en communiquer les dates de début et de fin ou, à défaut, d'en faire connaître la durée.

Veuillez agréer, Révérend Père Supérieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
P. SCHMIT.-

H. J. Ph.

RESIDENCE DU RWANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.--  
-----

Kibungu le 30 mars 1961

e/

OBJET :  
Demande de Pension  
RWABISABA.P.

N° 886 / M.O.I.9/03/Sind

A Monsieur le Directeur de la Caisse des Pensions  
des Travailleurs du Ruanda-Urundi

A USUMBURA.--

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre lettre en date du 17 mars 1961,  
j'ai l'honneur de vous retourner dûment cocomplété et signée  
la demande de Pension et d'allocation de retraite n°251.8II.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma  
considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire  
SC.MIT.P.

H.J.Ph.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 30 mars 1961

C/

OBJET :

N° 885 / M.O.I.9/03/Sind.-

Dossier SEMPINGA  
Réf :

A Monsieur le Directeur de la Caisse des Pensions  
des Travailleurs du Ruanda-Urundi  
BU SUMBURA .-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre en date  
du 17 mars 1961 dont l'objet est repris en marge.

Veillez trouver en annexe, complété et signé, l'  
exemplaire de la demande de pension n° 069.972 vous destiné.

L'Administrateur de Territoire

SCHEFF.P.

H.J.Ph.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.--  
-----

Kibungu le 30 mars 1961

e/

OBJET :  
Dossier KARENZO  
Réf :

N° 884 / M.O.I.9 / 03 / Sind.--

A Monsieur le Directeur de la Caisse de Pensions  
des Travailleurs du Ruanda-Urundi  
à U S U M B U R A.--

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre en date du 17 mars 1961 dont  
référence en marge, j'ai l'honneur de vous retourner dûment  
complète et signée l'exemplaire vous destinée de la demande de  
pension et d'allocation de retraite n° 252.820.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire  
SCHMITZ.F.

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 30 mars 1961.-

OBJET:

Dossier RUZAGILIZA, Ph.  
Ex-Cis Auxiliaire  
Matr.: 52.301.-

c/ N° 883 /Pers.1/02/S.-

A Monsieur le Chef du Service  
du Personnel

à

USUMBURA.-

Monsieur le Chef de Service,

Me référant à votre lettre n° 07/2/296/D.  
du 8 février 1961, j'ai l'honneur de vous renvoyer, en annexe,  
l'ordonnance 07/2/18 du 4 février 1961, je n'ai pu notifier  
cette ordonnance, l'intéressé ayant quitté définitivement  
le Territoire de Kibungu.

Usumbura.-

Il travaillerait à la Platarundi à

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
P. SCHMIT.-